

**PERMANENCE DU MAIRE**

Joseph THEBAULT, Maire, reçoit sur rendez-vous (02 99 06 18 20).

VOEUX DU MAIRE 2022

Les Voeux du Maire et des Adjointes sont disponibles en vidéo sur le site internet de la commune, ainsi que sur Youtube et les pages Facebook de la commune.

Lien de la vidéo : <https://youtu.be/ukr7WKS9JEY>

**CCAS : PROJECTIONS VŒUX À LACOUSTIK**

Une projection des voeux du Maire 2022 va avoir lieu à L'auditorium LaCoustik le mardi 8 février à 10h30 et 14h30.

Ouverture des portes à 10h pour 10h30 et à 14h pour 14h30.

PASS ET PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Renseignements : 02 99 06 08 25 /

accueil2.mairie.bedee@wanadoo.fr

CCAS : ACTIVITÉS DES SENIORS

Le repas mensuel du CCAS a été annulé au mois de janvier. Il est maintenu ce mois de février, il aura lieu le 14 février à partir de 10h. Pour rappel, vous pouvez toujours vous inscrire aux activités proposées par le CCAS : Chauffe-Citron, sport santé, gym douce et le repas mensuel.

Les inscriptions au ciné-seniors «Les Bodin's en Thaïlande» sont ouvertes. Deux séances auront lieu au cinéma «La Cane» de Montfort sur Meu le lundi 28 mars à 10h et 14h30. Le départ se fera 30 min avant chaque séance devant la salle du Centre social.

Tarif : 3 € par personne

Renseignements : 02 99 06 18 25 /

accueil2.mairie.bedee@wanadoo.fr

VOTRE MAISON A UN NUMÉRO

Afin de faciliter la distribution du courrier, mais aussi les différentes livraisons, nous vous rappelons que les nouvelles constructions, notamment les maisons individuelles, doivent afficher le numéro postal qui leur a été attribué. Le numéro doit être visible depuis la voie publique : sur la boîte aux lettres, façade...

Vous pouvez vous procurer les plaques dans le commerce (marchands de matériaux, cordonneries...).

RÉUNION DE PRÉPARATION DES CLASSES «0-1-2»

Au vu du contexte sanitaire, rien n'avait pu être organisé essayons de rattrapper le temps ! Une réunion de préparation des classes «0-1-2» va être organisée le mardi 15 février à 20h à la salle du Centre Social.

0 né en 2020, 2010, 2000, 1990...

des classes 1, 2021, 2011, 2001, 1991...

et des classes 2, né en 2022, 2012, 2002, 1992...

Venez préparer cette fête !

Renseignements : 02 99 06 18 20 / Accueil de la Mairie

CALENDRIER DES ÉLECTIONS 2022

Date limite des inscriptions sur la liste électorale pour les élections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Jusqu'au 02 mars (en ligne) ou jusqu'au 04 mars (par formulaire à déposer en Mairie).

Inscription et/ou vérification d'inscription sur la liste électorale
inscription : en ligne sur service-public.fr ou à la Mairie du lieu du domicile. Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile
Vérification d'inscription sur service-public.fr - Ce service vous permet de :

- Savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit(e)
- Connaître l'adresse de votre bureau de vote
- Connaître votre numéro national d'électeur
- Savoir si vous avez des procurations en cours
- Télécharger votre attestation d'inscription sur la liste électorale

DÉMATÉRIALISATION DOCUMENTS D'URBANISME

Déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir... selon les travaux ou aménagements souhaités, le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne est possible depuis le 01/01/2022. Le dépôt de d'une demande en ligne grâce au service est gratuit et ouvert à tous. Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.

Bédée ainsi que Montfort Communauté offrent aux particuliers et aux professionnels la possibilité de déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne, via un guichet unique permettant le dépôt des dossiers de façon dématérialisée via le lien ci-dessous :

<https://gnau.megalis.bretagne.bzh/pb/gnau/?ref=MONTFORT#/>

Le dépôt en ligne, c'est :

- un service accessible à tout moment,
- un service accessible où que vous soyez,
- un service sécurisé,
- une économie de papier
- plus de transparence sur le traitement de vos demandes : grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

CALAMITÉS AGRICOLES PERTE DE RECOLTES

Par arrêté ministériel du 8 décembre 2021, l'état de calamité agricole a été reconnu pour le département d'Ille-et-Vilaine pour les pertes de récoltes sur pommes à couteaux, pommes à cidre, poires, kiwis, groseilles, cassis, raisin de table dues aux gels du 4 au 8 avril 2021. Pour être éligibles à une indemnisation, les pertes de récolte, calculées sur la base du barème départemental, devront être supérieures à 30 % de la production théorique et à 11 % de la valeur du produit brut théorique de l'exploitation agricole.

Les demandes d'indemnisation s'effectueront à partir du 10/01/2022:

- par dépôt d'un dossier papier auprès de la DDTM d'Ille-et-Vilaine du 10 janvier au 11 février 2022 au plus tard ;
- par dépôt d'un dossier télédéclaré, sur l'application TéléCALAM du 10 janvier au 28 février 2022 au plus tard.

A partir du 10/01/2022 :

Les formulaires de demande accompagnés de leurs annexes et notices, ainsi que les modalités de télédéclaration seront disponibles sur le site des services de l'État en Ille-et-Vilaine :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-developpement-rural/L-agriculture/Economie-agricole/Calamites>

Présidé par Joseph THÉBAULT, Maire

PRESENTS : Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Béatrice GAYVRAMA, Sophie RABORY, Sébastien GOUDARD, **Adjoint**. Annick VIVIEN, Raymond BLOUET, Jean RONSIN, Francine RABINIAUX, Philippe MACOUIN, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, Mélynda HASSOUNA, Caroline COPPENS (en visio-conférence) Nicolas VOLLE, David LE LARGE, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

EXCUSÉS ET PROCURATIONS : Nicolas AUBIN à Béatrice GAYVRAMA, Agnès GODREUIL à Elisabeth ABADIE, Flavie ANNE à Régine LEFEUVRE

SECRETAIRE de SEANCE : Jean-Paul RONSIN.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de reporter le point relatif au pacte financier avec Montfort Communauté, et d'ajouter deux points relatifs à une demande de subvention et au renouvellement de la convention ADS. Conformément à l'article 3 du règlement intérieur, le Conseil Municipal valide ces ajouts à l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu

PROROGATION D'UNE SUBVENTION - CONTRAT TERRITOIRE

Monsieur Le Maire rappelle que les subventions versées par le Département d'Ille-et-Vilaine aux communes et aux EPCI sont contractualisées à cette échelle dans les « contrats de territoire ». Le contrat actuel (2017-2021) sera prolongé d'un an. Les opérations financées dans ce cadre sont réparties en 4 volets, qu'il rappelle. Le volet 2 s'élève à 1 493 826 € et couvre des projets relevant du sport, du tourisme, de la petite enfance, de la lecture publique et de la mobilité. La nouvelle salle multisport, identifiée au plan sport communautaire, répond à l'enjeu de poursuivre la réalisation et la modernisation des équipements sportifs. Elle est subventionnée à hauteur de 180 000 €, sur un cout alors estimé à 2 105 000 € HT. La validité de la subvention supposait un engagement en 2019 et des marchés de travaux attribués avant le 31 décembre 2021 (échéance du contrat de territoire).

Il rappelle que l'APD a été validé par le conseil municipal le 20 septembre 2021, ainsi que la demande de permis de construire, et la consultation des entreprises en 17 lots. Son engagement est retardé dans l'attente du choix définitif du fournisseur de panneaux photovoltaïques, prévus en toiture de la partie neuve.

Le programme a pris du retard suite à la pandémie, et au confinement qui ont impacté l'installation du nouveau conseil municipal. Dans ce contexte, il propose de solliciter la prorogation de la validité de la subvention d'un an jusqu'au 31 décembre 2022, en l'affectant à la 1ère tranche de travaux dont le montant estimatif (2,230 M€) dépasse celui qui est mentionné au contrat territoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite de Montfort Communauté et du Département la prorogation d'un an de la validité de la subvention inscrite au contrat territoire pour la nouvelle salle de sport, soit jusqu'au 31/12/2022,
- Demande que la subvention de 180 000 € inscrite au Volet 2 soit affectée à la tranche 1 des travaux,
- S'engage à attribuer les marchés de travaux de travaux avant le 31 décembre 2022.

DETR 2022 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Michel HALOUX, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que l'Etat alloue la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour certaines catégories d'opérations, après examen des demandes. Chaque année, la Préfecture transmet les modalités retenues pour le Département ; les catégories éligibles et les conditions de financement.

Dans la catégorie des « EQUIPEMENTS SPORTIFS », le plafond est de dépenses est 400 000€, et le taux maximum de 30%. La deuxième salle de sport relève de cette catégorie. Le conseil municipal a validé l'avant-projet détaillé ainsi que son coût évalué par la maîtrise d'œuvre à 2 651 000€ HT, lequel se décompose en deux tranches de travaux :

- tranche 1 (construction de la nouvelle salle : 2,23 M€ HT,
- tranche 2 (restructuration des vestiaires de la salle existante et ajout d'un hall d'entrée) : 421 000€ HT.

Faisant l'objet d'une subvention du Département de 180 000 € inscrite au Contrat de Territoire, Monsieur Le Maire propose de solliciter la DETR 2022 pour la tranche 1 sur la base du plafond des dépenses. La subvention attendue est de 120 000 €.

Dans la catégorie « Acquisition de premier équipement et matériel pour les écoles et les cantines », il propose de solliciter la DETR 2022 pour l'achat de mobiliers qui équiperont les nouvelles salles de l'école ; maternelle. Le coût est estimé à 28 436 € HT et ce programme est subventionné au plus à 25 % (subvention attendue de 7109€).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite de l'Etat la DETR 2022 pour la construction de la nouvelle salle de sport (tranche 1) au taux de 30% et pour l'acquisition de mobiliers pour l'école maternelle au taux de 25%
- Mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre à La Préfecture ces dossiers de demandes de subventions.

DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS ANNEXES

Michel HALOUX, Adjoint, rappelle que les budgets 2021 ont été votés le 12 avril dernier. Les budgets annexes des lotissements d'habitat et du lotissement de la « Bastille » ont été créés dans le cadre de la réalisation des lotissements communaux. Les dépenses correspondent au coût des études et au coût des travaux de viabilisation. Les recettes concernent les ventes de lots. Les opérations financières et comptables de ces lotissements font l'objet d'écritures comptables de stocks, sans générer de flux financiers. En application de la nomenclature comptable M14, il est donc nécessaire d'adopter une Décision Modificative avant la fin de l'année pour chaque budget afin intégrer les variations de stocks intervenues au cours de l'exercice 2021 et les transférer de la section d'exploitation à la section d'investissement.

À l'unanimité, le conseil municipal mandate Monsieur Le Maire à l'effet d'établir les décisions modificatives aux budgets annexes 2021 du lotissement d'habitat et du lotissement de la « Bastille », et de procéder aux écritures comptables s'y rapportant.

VENTE DE POISSON - BLAVON

Monsieur Le Maire rappelle que la vidange de l'étang de Blavon a eu lieu le 3 novembre. Dans ce cadre, des pêcheurs de l'association de pêche « La Gaule d'Iffendic » sont intervenus pour ramasser le poisson. Il propose de facturer à l'association le poisson recueilli lors de cette vidange de l'étang (carpe, brochet et sandre), selon un tarif au poids. La recette de cette vente s'élève à 2 125,14 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce tarif des poissons et facture 2 125,14€ à l'association de pêche « La Gaule d'Iffendic ».

CONTRAT DE FOURRIERE ANIMALE

Michel HALOUX, Adjoint, rappelle que les communes doivent disposer d'une fourrière animale pour gérer la divagation des animaux, principalement les chiens et les chats. Elle est assurée par le groupe SACPA, rattaché au centre animalier de Betton. La convention de 4 ans expire le 31/12/2021. Pour cette prestation, le coût versé par la commune a été de 4427,90€ TTC en 2021. Il présente le relevé des captures et prestations intervenues sur la période du contrat. Précisant qu'il n'y a pas de prestataire concurrent, Monsieur Le Maire propose de conclure un nouveau marché pour confier cette prestation au groupe SACPA, pour une durée de 2 ans. La prestation porte sur :

- la capture et la prise en charge des animaux divaguant sur la voie publique et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux,
- la prise en charge des animaux blessés et leur transport vers une clinique vétérinaire,
- le ramassage des animaux morts de moins de 40 kg et leur évacuation vers l'équarrissage,
- la gestion du centre animalier.

Le prix forfaitaire annuel est de 0,856€ HT / habitant au 01/01/2022.

À l'unanimité, le Conseil Municipal attribue le marché de fourrière animale au groupe SACPA pour 2 ans à compter du 1er janvier, et mandate Le Maire à l'effet de signer et exécuter ce marché de service.

OFFRE D'ACQUISITION AMIABLE

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a examiné la déclaration d'intention d'aliéner les parcelles situées aux 13 et 15 rue de Rennes en septembre dernier. A cette occasion, il a relevé l'intérêt d'acquérir la parcelle AC142 (surface de 648 m²), appartenant aux mêmes propriétaires ; parcelle correspondant à un fond de jardin se situant au sud du cimetière. Elle se situe dans le périmètre de l'OAP de la Bastille identifiée au PLUi-H. Elle est enclavée et n'est pas viabilisée ; ce qui la rend isolément inconstructible. Monsieur Le Maire rappelle que la commune est titulaire de permis d'aménager le lotissement de la Bastille, et qu'elle sera amenée à lotir l'emprise restante, dans le cadre d'un deuxième permis d'aménager.

La parcelle AC142 étant incluse dans ce périmètre, il propose au conseil de l'acquérir à l'amiable pour disposer d'une réserve foncière, en complément de ce que la commune possède déjà dans ce secteur. Il soumet une offre d'achat au prix de 50€/m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- présente aux propriétaires une offre d'acquisition amiable de la parcelle AC142 au prix de 50€/m² ; soit 32 400 € net vendeur,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre cette offre, et de signer la promesse de vente.

DIVISION DE LA PARCELLE ZC12

Monsieur Le Maire rappelle que le 3ème schéma départemental d'accueil des gens du voyage (2020-2025) comprend le bilan du précédent schéma avec le diagnostic global, et les orientations générales déclinées à l'échelle des territoires. Sur le territoire de

Montfort Communauté, il est prévu de réaliser 12 terrains familiaux et une aire de grand passage et de petite capacité localisée sur la commune de Bédée à l'emplacement identifié au PLUi. L'emplacement retenu à cette fin, à la Chevaleraie, fait l'objet d'un STECAL (secteur de taille et de capacité limitée). Il couvre une emprise d'1 Ha localisée sur la parcelle communale ZC12.

Dans cette perspective, Monsieur Le Maire propose au préalable de diviser la parcelle ZC12 d'une contenance actuelle de 3,76 Ha pour cadastrer l'emprise nécessaire à ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la division de la parcelle ZC12 pour y cadastrer une nouvelle parcelle d'une surface de 1 hectare, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet d'effectuer toutes les formalités s'y rapportant.

LOCALISATION DES TERRAINS FAMILIAUX

Le 3ème schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit notamment de réaliser 12 terrains familiaux, dont 2 sur la commune de Bédée dans le but de sédentariser des familles. Chaque terrain familial de 300 à 400m², sera loué. La sédentarisation des familles intervient dans le cadre d'un projet social à élaborer. Montfort Communauté souhaite connaître la localisation proposée par les communes concernées. Ce sujet a été évoqué en commission urbanisme, qui préconise de les localiser sur la parcelle communale cadastrée ZC15, à la Chevaleraie (6000 m²). Cette localisation présente plusieurs avantages :

- Elle se situe en périphérie de la zone urbaine qui va s'étoffer, et à proximité immédiate d'une voie correspondant à l'entrée de bourg,
- Elle se situe à proximité immédiate de l'aire d'accueil des gens du voyage ; ce qui permet de faire des économies d'échelle.
- Il s'agit d'une parcelle communale qui est disponible.

À l'unanimité le conseil municipal propose de localiser les 2 terrains familiaux de Bédée sur la parcelle communale ZC15, et sollicite de Montfort Communauté l'agrandissement du STECAL à cette fin.

CONVENTION AVEC MONTFORT COMMUNAUTÉ – SÉJOUR SKI

Monsieur Le Maire rappelle que Montfort Communauté organise un séjour à la montagne à l'attention des jeunes du territoire depuis 2015. Il se déroule tous les deux ans en Haute Savoie et s'adresse aux collégiens et lycéens âgés de 11 à 17 ans. Le prochain séjour aura lieu du 9 avril au 16 avril. Le coût à la charge des familles va de 380€ à 600€ (tarifs au quotient familial). Deux séjours pris en charge par Montfort Communauté sont réservés pour des jeunes des Restos du cœur. Les communes mettent gracieusement un animateur qualifié à disposition (sauf Saint-Gonlay et La Nouaye). Elles disposent de 7 places chacune. M. Le Maire soumet la convention de partenariat qui formalise l'organisation de ce séjour et les obligations respectives de Montfort Communauté et des communes partenaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer et l'exécuter.

OUVERTURES DEROGATOIRES DES COMMERCES EN 2022

Depuis 2017, les commerces de détail de Montfort Communauté sont autorisés par dérogation à ouvrir 6 jours par an (3 dimanches et 3 jours fériés), aux mêmes dates. Cette autorisation intervient dans le cadre d'un protocole d'accord sur 3 ans, qui reprenait celui du Pays de Rennes, et d'un avenant qui fixait les dates annuelles d'ouvertures. Aucun protocole n'étant établi pour 2022, les autorisations d'ouverture relèvent d'une décision du Maire pris après avis du conseil municipal, qui doit intervenir avant le 31 décembre.

Toutefois, le bureau communautaire a validé la position suivante :

- homogénéité des règles d'ouverture sur Montfort Communauté,

- délibération de principe du conseil communautaire rappelant l'homogénéité et fixant les dates pour 2022,
- demande d'avis de chaque conseil municipal avant fin 2021 en application de l'article L3 1132–26 du Code du Travail,
- arrêté municipal pris avant le 31/12/2021 fixant dates 2022 ;
- 4 dimanches : 16 janvier, 26 juin, 11 décembre, 18 décembre
- 3 jours fériés : Samedi 8 mai, Jeudi 26 mai, Vendredi 11 novembre.

Par 26 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal est favorable à l'ouverture dérogatoire des commerces de détail aux dates précitées, et mandate Le Maire à l'effet de prendre l'arrêté correspondant.

CREATION D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET

Le centre de loisirs « La Fourmilière » est devenu municipal depuis le 1er janvier 2021. Les salariées ont été transférées à la commune :

- La directrice recrutée en CDI (animatrice principale 1ere classe),
- un contrat aidé CAE-PEC, repris par la commune jusqu' à son terme (02/02/2022). Cet agent intervient au service périscolaire, en animation au centre de loisirs et assure l'entretien de locaux. Son emploi est nécessaire au fonctionnement des services municipaux, de manière permanente.

Il propose donc de le pérenniser en créant un emploi territorial de catégorie : C

- Filière : animation
- Grade : Adjoint d'Animation territorial
- Durée d'emploi : temps non complet annualisé de 31,5H
- Fonction : agent d'encadrement et d'animation périscolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal crée cet emploi à temps non complet de 31,5H à compter du 03/02/2022, et actualise le tableau des effectifs.

MODIFICATION D'UNE DUREE D'EMPLOI

Au centre de loisirs « La Fourmilière », l'accueil des enfants et l'animation sont assurés principalement par des agents municipaux permanents, diplômés en animation. Ils interviennent le mercredi et une partie des vacances, sachant que la collectivité cherche à augmenter leur nombre pour répondre aux besoins du service et améliorer les rythmes de travail. En plus des fonctions d'animation, ces agents interviennent au service périscolaire ou comme ASEM en binôme. Dans le cadre de la confortation et de la stabilisation du service périscolaire, plusieurs postes ont été créés sur des durées d'emploi de 31,5H. Un poste d'agent d'encadrement périscolaire et d'animation, plus ancien, assure les mêmes fonctions sur une durée d'emploi de 29,5H. Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la durée de cet emploi d'adjoint technique à 31,5H.

A l'unanimité, le Conseil Municipal modifie la durée d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet et la porte de 29,5h à 31,5h à compter 1er janvier 2022, et actualise le tableau des effectifs.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession des parcelles bâties situées au 23B rue de Montfort - Impasse des Douves (147m²).

SERVICE COMMUN ADS : RENOUVELLEMENT

Depuis le 1er janvier 2016, la Loi ALUR a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à une

communauté de communes de plus de 10000 habitants. Dans ce contexte, Montfort Communauté a mis en place un service commun avec les communes membres, dont la mission première est d'accompagner les communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme. Après deux périodes de 3 ans, Monsieur Le Maire propose de renouveler la convention relative à ce service commun pour 3 ans. Elle définit l'objet du service, sa composition, son organisation en explicitant les modalités de fonctionnement du service. Les conditions financières ont changé puisque l'activité du service nécessite un effectif plus nombreux évalué à 2 ETP. Sur cette base, le montant mis à la charge des communes est de 80 000€ (40 000 € auparavant). Chaque commune remboursera à la Communauté une somme annuelle sur les critères de :

- population municipale au 1er janvier de l'année N-1 (80% du coût),
 - dépôts des Equivalent Permis de Construire de N-1 (20%),
- L'avis du comité technique est sollicité pour ce renouvellement, dans le prolongement des avis antérieurs.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- valide la nouvelle convention renouvelant la participation au service commun ADS pour 3 ans à compter du 01/01/2022,
 - mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer et l'exécuter.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU / BOUES

Jean-Paul RONSIN, Adjoint délégué à l'Environnement et aux Affaires Rurales, rapporte que la commune dispose d'une station d'épuration agrandie en 2012, d'une capacité nominale de 4 800EH. L'arrêté préfectoral d'autorisation prévoit le rejet des effluents traités dans le ruisseau du Chauchix. Dans ce cadre, SAUR, qui exploite la station d'épuration, produit des boues d'épuration qui font l'objet d'une valorisation agricole. La pandémie liée à la crise de la COVID et les diverses mesures d'urgence sanitaire ont empêché de poursuivre l'épandage des effluents, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'un traitement préalable d'hygiénisation ; qui inactive les virus. Le délégataire a procédé à une hygiénisation des boues stockées avant leur épandage, et il doit poursuivre cette prestation qui ne fait pas partie des missions de la Délégation de Service Public.

En 2020, l'Agence de l'Eau a accordé une subvention liée au coût de cette prestation et elle a reconduit ce dispositif d'aide pour 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention de 30% de l'Agence de l'Eau pour l'hygiénisation des boues (2021) d'un coût de 28 456,50 € HT,
- mandate Le Maire à l'effet de déposer la demande.

INFORMATIONS

- Joseph THEBAULT indique que la cérémonie des vœux du Maire est reportée au 29/01. Par précaution, il est envisagé de faire une vidéo à mettre en ligne faisant intervenir le maire et les adjoints.
- Remise de chèques cadeaux de Pourpre & Boutik aux personnes ayant assuré les fonctions d'assesseurs aux élections de 2021.
- Ecoles : 17 cas de COVID, élection du CMJ (Sophie RABORY).
- Modification des fréquences des collectes d'ordures ; Jean RONSIN apporte des précisions à la demande de Mathieu LEVILLAIN.
- Retour sur les illuminations et le téléthon (Régine LEFEUVRE).
- Retour sur le marché de Noël organisé par BD 2000 avec la participation de la collectivité. (Régine LEFEUVRE). Dans ce cadre, Betty GAYVRAMA évoque la contribution des jeunes qui ont tenu un chalet « solidaire ».
- Retour sur les animations culturelles (Élisabeth ABADIE).

ASSOCIATIONS - ANIMATIONS



ACTUALITÉS DU POLE CULTUREL

- **Mercredi 2 février à 16h** : ciné-gouter, à partir de 4 ans
- **Vendredi 11 février à 10h** : lecture atelier avec le RPAM, pour les 0-3 ans : **ANNULÉ**
- **Mercredi 23 février à 16h** : Dans ma Bulle, lecture d'histoires pour rêver et voyager, à partir de 4 ans
- **Mercredi 2 mars à 11h** : atelier thaumatrope « fabrique ton illusion d'optique », à partir de 6 ans, sur inscription
- **Jusqu'au 5 mars** : exposition Pazap'Art des œuvres de Shigeo Fukuda, en partenariat avec Montfort Communauté et le FRAC
- **Mercredi 9 mars à 16h** : ciné-goûter, à partir de 4 ans

Les activités de la médiathèque sont gratuites et sur inscription au 02 99 07 03 04 ou biblio.bedee@wanadoo.fr

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Gainsbourg in Jazz, le vendredi 25 février à LaCoustik à 20h30
C'est la rencontre de 4 musiciens hors-pair. Ils revisitent la période 'Jazz dans le ravin' du grand Serge et quelques explorations époque 'Mélody Nelson', tout ça avec élégance et swing... En un mot : classieux.

Renseignements et réservations : 02 23 43 64 38 / 06 68 95 21 51 ou lacoustik.bedee@orange.fr

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

ESPACE JEUNES : PROGRAMME FÉVRIER

Tu as entre 11 et 17 ans ?

Viens rejoindre l'espace jeunes de Bédée pour faire le plein d'activités pendant les vacances de février !



Une multitude d'animations sont proposées, va vite voir au verso. En ce début d'année 2022, n'oubliez pas de vous réinscrire à l'Espace Jeunes.

Tarif : 3 €

Le dossier est à télécharger sur le internet de la commune ville-bedee.fr ou à récupérer à l'accueil de l'Espace Jeunes.

Pour réserver ta place, contacte vite Samuel : 06 68 95 21 51

De 14h à 18h

4 rue de la Cité à Bédée
Au pied du Pôle Culturel

SUPER LOTO US BÉDÉE - PLEUMELEUC FOOT

L'association US Bédée Pleumeleuc Foot organise un SUPER LOTO le vendredi 11 février à 20h à la Salle Polyvalente.

L'ouverture des portes se fera à 18h. **PASS OBLIGATOIRE**

Cette manifestation est susceptible d'être modifiée ou annulée selon les conditions sanitaires.

LES COMPAGNONS DU DEVOIR

Découvrez les Compagnons du Devoir et leur modèle de formation en alternance lors de leurs journées portes ouvertes pour trouver votre voie parmi une trentaine de métiers concrets et utiles.

Prochaines portes ouvertes les 11 et 12 mars de 9h30 à 17h30 à Rennes. Les équipes répondront aux questions et accompagneront les jeunes pour élaborer leurs futurs projets professionnels.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Les manifestations sont susceptibles d'être modifiées ou annulées selon les conditions sanitaires.

FÉVRIER

2/02 à 16h - Médiathèque LaBulle

Ciné-goûter, à partir de 4 ans

11/02 - Salle Polyvalente

Super Loto US Bédée Pleumeleuc Foot

23/02 à 16h - Médiathèque LaBulle

Lecture d'histoires, à partir de 4 ans

25/02 à 20h30 - Auditorium LaCoustik

Concert Gainsbourg in Jazz

MARS

2/03 à 11h - Médiathèque LaBulle

Atelier thaumatrope « fabrique ton illusion d'optique »

04/03 à 20h30 - Auditorium LaCoustik

Concert de Gaume

jusqu'au 5/03 - Médiathèque LaBulle

Exposition Pazap'Art des œuvres de Shigeo Fukuda

9/03 à 16h - Médiathèque LaBulle

Ciné-goûter, à partir de 4 ans

AGENDA DES SENIORS

FÉVRIER

8/02 à 10h30 et 14h30 - Auditorium LaCoustik

Projections des Voeux du Maire 2022

14/02 - 10h - Centre Social

Repas mensuel / Tarif : 7 €

4 & 18/02 - Centre Social

Activité Chauffe Citron

MARS

4 & 18 /03 - Centre Social

Activité Chauffe Citron

28/03 - Départ devant la salle du Centre Social

Ciné-seniors «Les Bodin's en Thaïlande» à 10h et 14h30

Cinéma La Cane à Montfort sur Meu

ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES - CENTRE SOCIAL

Gym douce : le mardi de 9h30 à 10h30

Sport santé : le vendredi de 9h45 à 10h45 & 14h15 à 15h15

ASSOCIATIONS :

Pour le Flash de mars, transmettez vos articles par mail au plus tard le 15/02/2022 à communication.bedee@orange.fr

VACANCES À L'ESPACE JEUNES

DE 14H À 18H AU 4 RUE DE LA CITÉ À BÉDÉE

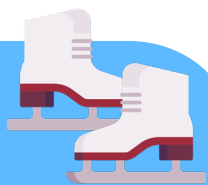
LE 8 FÉVRIER

Initiation BaseBall *
Les Phénix
Baseball Soft Club de Bédée
www.phenixbaseballclub.com



LE 10 FÉVRIER

Sortie
Patinoire *
www.leblizz.com/



LE 14 FÉVRIER

Loisirs créatifs
Jeux de société
(Jungle speed, etc.)



LE 17 FÉVRIER

Sortie Upper Avenue
Trampoline Park *
www.upperavenue.fr/



LE 7 FÉVRIER



Goûter « papotage »
Et si on donnait
nos idées pour nos
vacances ?

LE 9 FÉVRIER



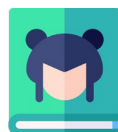
Tournoi de jeux
vidéo !
Sur écran géant à
LaCoustiK

LE 11 FÉVRIER



Initiation au Yoga
& crêpes party** !
Venez nombreux et
en tenue cool...

LE 15 & 16 FÉVRIER



Création de plaquette
MANGA avec
LA DEZIGN RENNES
[www.facebook.com/
LaDezignRennes/](http://www.facebook.com/LaDezignRennes/)

LE 18 FÉVRIER



Soirée musicale
Karaoke, blind test...
et si c'était toi qui
décidais ? Jusqu'à 22H

* SUR INSCRIPTIONS
au 06 68 95 21 51

** Sous réserve des contraintes
du protocole sanitaire



#Tous
AntiCovid

PASS
SANITAIRE
OBLIGATOIRE
EN SORTIE

